



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 14.03.17

Scanné le

tiré à part: 17-PET_066

PETITION POUR MADAME DEMIRI ET SES ENFANTS

Aferdita Demiri est une femme de 38 ans d'origine albanaise. Elle est maman de trois enfants, Elza (10 ans), Eltjona (6 ans) et Ervin (3 ans). Avant son arrivée en Suisse, Aferdita et ses enfants vivaient dans la commune de Preševo, région de Serbie proche de la frontière avec le Kosovo. Elle a quitté sa région et a demandé l'asile en Suisse en décembre 2014, suite à d'importants conflits conjugaux avec son mari, sa famille et sa belle-famille. Tous l'ont exclu de la communauté, suite à une agression sexuelle dont elle a été victime dans un hôpital où son fils était soigné. Depuis son arrivée en Suisse, Madame Demiri n'a plus aucun contact avec sa famille ni la famille de son mari. En cas de retour, elle craint les violences dont elle et ses enfants pourraient être victimes ou encore l'enlèvement de ses enfants par sa belle-famille.

Depuis son arrivée en Suisse, Mme Demiri déploie beaucoup d'efforts pour favoriser l'intégration de ses enfants. Elle est très impliquée dans la scolarité de ses filles, qu'elle encourage à bien travailler. Le plus jeune enfant a d'importants problèmes de santé. Il est atteint d'une paralysie cérébrale sévère et d'épilepsie, ce qui nécessite passablement de soins (visites médicales, ergothérapie, physiothérapie, etc.). À cet effet, Mme Demiri fait tout son possible pour accompagner du mieux qu'elle peut son fils dans ses difficultés. Elle prend chaque jour le temps de faire avec lui les exercices appris en ergothérapie, dans le but de favoriser son développement moteur. Ervin est par ailleurs reconnu par l'AI. En cas de retour, il ne pourrait plus bénéficier de cette prise en charge pluridisciplinaire indispensable à son développement. Selon le SEM, sous prétexte que sa maladie est incurable, il n'est pas indispensable qu'une telle prise en charge puisse se poursuivre.

Les autorités suisses ont ainsi décidé de renvoyer Aferdita et ses enfants en Serbie.

Nous demandons aux autorités de réviser leur appréciation de la situation et de régulariser le statut de la famille Demiri dans notre pays.

Pétition à renvoyer au plus vite, même partiellement remplie, à l'adresse : Droit de rester, c/o Coordination asile-migration, case postale 5744, 1002 Lausanne.